



Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Groupe de travail du transport des denrées périssables

Soixante-treizième session

Rapport du Groupe de travail du transport des denrées périssables sur sa soixante-treizième session

tenue à Genève, du 10 au 13 octobre 2017

Rectificatif**Annexe I, page 18, proposition d'amendement 1***Remplacer***1. Annexe 1, appendice 2, modèles n^{os} 5, 7, 9 et 11 de procès-verbal d'essai**Sous « **Charge de frigorigène** » remplacer « Fluide frigorigène : Nature » par « Fluide frigorigène : (ISO/Désignation ASHRAE)^a ».

La note de bas de page se lit comme suit :

« ^a Le cas échéant. ».*Par***1. Annexe 1, appendice 2, modèles n^{os} 5, 7, 9 et 11 de procès-verbal d'essai**

Remplacer « Nature du frigorigène et charge ... kg » par

« **Charge de frigorigène**Fluide frigorigène (dénomination ISO/ASHRAE)^a :

Masse nominale en fluide frigorigène ».

La note de bas de page se lit comme suit :

« ^a Le cas échéant. ».